



1290000 Commission paritaire pour la production des pâtes, papiers et cartons

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>*

Prime de fin d'année

CCT du 9 janvier 2014 (121.734) modifiée par la CCT du 14 octobre 2014 (124.317)

Conditions de travail et de rémunération

Chapitres 1, 6, 10. Art.21 est remplacé à partir du 1^{er} janvier 2013, par la CCT du 14 octobre 2014.

D u r é e :

1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014